

VII

M. Sibour à Rome pour la définition de l'Immaculée-Conception. Précautions qu'il prend à mon égard avant son départ. – Belle déclaration ultramontaine rédigée par M. l'abbé Darboy. – Je ne l'accepte pas. – L'archevêque m'envoie son valet de chambre pour me demander ma correspondance avec l'archevêché. – On se moque de lui à Rome. – Il prend l'engagement de persécuter les Gallicans. – Son homonyme Sibour fait évêque de Tripoli. – Darboy, protonotaire apostolique. – Promesse du cardinalat faite à l'archevêque. – A son retour, il embouche la trompette ultramontaine. – Il persécute Lequeux, Prompsault et Laborde. – Moyens qu'il prend pour arriver à m'ôter ma place. – Ses intrigues échouent. – Il m'annonce que je dois me retirer. – Conditions que je mets à ma retraite. – Belle attestation que l'on me donne. – Je me retire. – Ma première lettre à Mgr Sibour. – Grand émoi à l'archevêché. – On m'enlève et on me rend immédiatement l'autorisation de dire la messe. – L'archevêque m'invite à l'aller voir. – Notre entrevue. – Vérités que je lui dis. – Il se fâche, puis il s'apaise et me promet de me donner une place digne de moi après un certain délai. – Il est assassiné par le prêtre Verger.

Mgr. l'archevêque Sibour était bien connu à Rome; on savait qu'il était très fier de son titre d'archevêque de Paris, très vaniteux et très avide d'honneurs. En ne lui envoyant pas d'invitation pour se rendre à Rome avec les autres évêques pour le décret de l'Immaculée-Conception, on était persuadé qu'il ferait des démarches pour être invité, et qu'alors on aurait mille moyens de le gagner à la cause ultramontaine. En effet, M. Sibour écrivit à Rome pour se plaindre de n'avoir pas été invité. Aussitôt on lui adressa une invitation, et, pour flatter sa vanité on lui annonça qu'il aurait ses appartements au Vatican. Il fut radieux; mais, avant de partir il voulut prendre ses précautions vis-à-vis de M. Lequeux et de moi. Pour les autres prêtres frappés des censures de l'Index, l'abbé Prompsault et l'abbé Laborde, il pensa n'avoir pas besoin de s'en occuper, ils étaient sacrifiés d'avance. L'archevêque savait bien que, pour plaire à Rome, il devrait abandonner ceux qu'il avait encouragés; il en prit la résolution sans que sa conscience se fût inquiétée de cette injustice.

M. Lequeux était allé deux fois à Rome pour arranger ses affaires avec la Congrégation de l'Index, et c'est lui qui, à son second voyage, avait emporté, pour les remettre à la Congrégation de l'Index mes 8e, 9e et 10e volumes. Il n'obtint rien, ni pour lui ni pour moi. C'était un parti pris à Rome de nous tuer moralement, et nous n'avions, ni l'un ni l'autre, assez d'argent pour séduire les membres de la Sacrée-Congrégation. C'est grâce à ses largesses que la librairie Hachette avait pu obtenir, moyennant quelques corrections, la permission de vendre avec approbation son dictionnaire de Bouillet, qui fourmille encore d'erreurs. M. l'abbé Lequeux n'avait pas d'argent, ni moi non plus, il fallut donc renoncer à notre réhabilitation.

M. l'archevêque savait bien que pour être agréable à Rome, il devrait nous sacrifier. Il s'y décida; seulement, quelque chose le gênait à mon égard. Pendant deux ans qu'il m'avait encouragé, j'avais eu avec l'archevêché une correspondance fort active, et il savait que j'avais entre les mains des pièces à l'aide desquelles je pourrais prouver qu'il m'avait encouragé à résister à l'Index, et que mes lettres à quelques journaux avaient été rédigées de concert avec l'autorité épiscopale. Il osa m'envoyer un jour son valet de chambre me demander toute la correspondance que j'avais eue avec l'archevêché. Je fus outré d'une telle démarche faite d'une manière si inconvenante. Un instant je fus sur le point de refuser; mais je songeai que, à l'instant même on pouvait m'ôter ma place, sous un prétexte quelconque, et que je me trouverais dans une situation des plus difficiles. Je me décidai donc à obéir. Je montai dans mon cabinet, je mis seulement quelques lettres de côté, et je fis un rouleau du reste. Je le remis au valet de chambre chargé de la triste mission de l'archevêque. Comme cet homme n'était chargé d'aucune lettre, je ne lui en remis aucune. On n'avait pas voulu me faire remettre une lettre qui aurait été nécessairement compromettante. Quelle ignominie ! Celui qui s'en rendait coupable était ce même archevêque qui m'avait reçu si pompeusement, qui m'avait promis une place si distinguée quand j'aurais mis le pied dans l'étrier; qui m'avait engagé à faire à la Congrégation de l'Index une guerre à outrance, qui avait approuvé mes lettres publiées dans *l'Univers*, qui avait résisté aux instances de la nonciature, de Pallu, des trois pierrots du conciliabule de La Rochelle, et d'autres encore. L'ambition lui avait enlevé tout sens moral. Il voulait être cardinal !!! Quelle gloire pour lui s'il avait pu s'habiller en rouge, au lieu de s'habiller en violet ! Cette perspective lui souriait tellement qu'il ne reculait devant aucune lâcheté.

Cependant, il aurait voulu emporter à Rome une belle déclaration ultramontaine signée de moi et contenant l'acte de ma soumission à la Congrégation de l'Index. Il avait peut-être conservé pour moi un peu d'affection, et peut-être espérait-il ainsi me sauver sans se compromettre lui-même. Je fus donc un jour invité par M. Darboy à me rendre chez lui pour affaire qui me concernait. Je me rendis chez mon ex-ami pour lequel je n'avais jamais pu ressentir le plus petit

sentiment d'affection. En me recevant, il chercha à faire l'aimable et me dit que Monseigneur me demandait de signer une pièce dont il avait besoin. Je lui rappelai que je lui en avais déjà remis une dont Monseigneur avait été satisfait. «Il en veut une autre», répondit Darboy, qui me présenta cette pièce, écrite sur un grand papier de luxe. Je la lus, mais, sans respect pour le beau papier, je biffai tout ce qui n'était pas orthodoxe; je remplaçai quelques phrases par d'autres, et je dis : «Voilà tout ce qu'on peut exiger de moi, conformément au droit canonique».

«Je ne puis accepter cela», me répondit Darboy. «Cependant, lui dis-je, c'est conforme à ce que Mgr l'archevêque m'a demandé jusqu'ici». «Allons trouver Monseigneur, reprit Darboy, et soumettons lui votre rédaction».

Il me conduisit par des chemins détournés jusqu'au cabinet de l'archevêque qui nous reçut immédiatement. Après avoir lu ma rédaction, l'archevêque se contenta de dire : «Ce n'est pas cela que j'aurais voulu obtenir de vous». «Ma conscience, lui répondis-je, me défend de faire d'autres concessions». «Alors, reprit l'archevêque, restons-en là». Et la belle déclaration de Darboy fut sans doute mise au panier.

L'archevêque partit pour Rome accompagné de Darboy et de son homonyme Sibour, curé et vicaire-général honoraire. L'archevêque fut reçu par le pape et par son entourage avec une distinction affectée; il en fut si flatté qu'il fut tout de suite gagné, non seulement à la cause de l'Immaculée Conception, mais à celle de l'ultramontanisme le plus exagéré. On lui assigna auprès du pape, pour le jour de la grande cérémonie, une place honorifique : il portait le bougeoir avec une bougie allumée. C'est la fonction d'un séminariste auprès de l'évêque dans les offices solennels. On disait tout bas et en riant : qu'on lui avait fait porter le bougeoir parce qu'il avait besoin de lumières. Le pauvre Sibour se gonflait, il se croyait déjà presque cardinal. Il obtint pour son homonyme le titre d'évêque de Tripoli de Syrie, et pour Darboy le titre de protonotaire apostolique. Ce titre lui donnait le droit de s'habiller en violet, comme un évêque. Il fut très flatté de cet honneur, seulement, il n'osa s'habiller de la même couleur que l'archevêque, et se contenta d'un beau gland à son chapeau.

Quant à l'archevêque, il n'obtint rien pour lui, mais on lui fit comprendre qu'il serait cardinal dès qu'il aurait mis à la raison les gallicans de son diocèse, spécialement M. Lequeux, l'abbé Prompsault, l'abbé Laborde et moi.

De retour à Paris, l'archevêque ôta à M. Lequeux, du moins en apparence, son titre de vicaire-général et ne lui laissa qu'une place de chanoine de Notre-Dame pour subvenir à ses besoins. L'abbé Laborde n'appartenait pas au clergé diocésain; on donna ordre de lui refuser dans toutes les sacristies les vêtements sacerdotaux pour dire la messe; l'abbé Prompsault fut privé de son titre d'aumônier des Quinze-Vingt, dont il remplissait les fonctions depuis trente ans. On ne lui accorda aucune pension. Devenu aveugle quelque temps après, il mourut à l'hôpital ecclésiastique connu sous le nom d'infirmerie Marie-Thérèse. L'abbé Laborde mourut quelque temps après à l'hôpital de la Charité.

Il ne restait que moi à sacrifier. On chercha les moyens de m'atteindre. On mit plus d'un an à les chercher.

D'abord on me fit quitter l'hôpital Saint-Louis et l'on m'envoya à l'hôpital de la Pitié, dans l'espérance que bientôt j'entrerais en lutte avec un confrère qui s'était battu avec mon prédécesseur. Cet aumônier était fou et mourut fou furieux dans une maison de santé. Je ne me battis pas avec lui, mais à peine étais-je arrivé qu'il me regarda de travers et se permit à mon égard des grossièretés. Je n'y fis aucune attention et je remplis mes fonctions sans m'occuper du pauvre fou.

Je fus donc fort étonné de recevoir un jour de M. le vicaire-général chargé des hôpitaux, un billet dans lequel il me mandait chez lui. Je connaissais le personnage, et tout le clergé de Paris le connaissait bien. C'était un homme de profonde immoralité. Chaque soir, il mettait de côté l'habit ecclésiastique et se rendait, tantôt au théâtre, tantôt à Cythère, tantôt à Sodome. Il fut pris avec d'autres hauts personnages dans la fameuse réunion du quartier de l'Ecole militaire. On étouffa l'affaire pour ne pas compromettre de hauts personnages pris avec lui. Mais il dut quitter son titre de vicaire-général et se contenter du titre de chanoine. Il était encore dans toute la splendeur de son titre de vicaire-général lorsqu'il me manda chez lui. Il me reçut avec sa grossièreté habituelle me disant que je me conduisais mal à l'égard de mon confrère. Je lui tournai le dos et me retirai vers la porte. Il me suivait en disant qu'il avait à me parler. Je ne lui répondis pas, j'ouvris sa porte et je la lui fermai sur le nez. J'écrivis aussitôt à l'archevêque que s'il avait des observations à me faire au sujet de mon confrère, je le priais de m'indiquer un vicaire-général moins grossier et qui voulût bien faire une enquête. On savait que l'on n'avait rien à me reprocher et l'archevêque n'insista pas.

On eut recours à un autre moyen pour me trouver en faute. J'avais pour servante une femme honorable qui était entrée chez moi à Blois sur la recommandation du marquis de Montpezat et du comte de Juigné, et avec autorisation de Mgr Fabre Des Essarts.

Cette dame me suivit à Paris où elle avait des relations avec la famille du comte de Montalembert dont elle était soeur de lait. Je ne sais comment on apprit cela à l'archevêché de Paris. M. Sibour de Tripoli bâtit la dessus une jolie intrigue. Par l'entremise d'une dame, parente de M. de Montalembert, il pria ma servante de l'aller voir à l'archevêché, en lui recommandant de ne m'en rien dire. Elle ne tint aucun compte de la recommandation et me demanda si elle devait se rendre à l'invitation. «Allez-y, lui dis-je, et nous verrons bien ce que cela signifie.» Elle alla donc voir Monseigneur de Tripoli qui lui parla à peu près en ces termes : «M. l'abbé Guettée n'est pas dans une position très solide; nous devons, dans son intérêt et pour son bien, prendre une décision à son sujet; nous savons que vous êtes très honorable et nous avons pensé à vous . procurer une autre place. La famille de Montalembert s'occupe de vous, et nous avons pensé à vous faire nommer directrice d'un asile de jeunes filles. Vous serez mieux là que chez l'abbé Guettée. Revenez me voir dans huit jours et nous causerons plus longuement.» Il la congédia en lui mettant dans la main une somme de cinquante francs. De retour chez moi, ma servante me dit qu'elle ne voulait pas de la place qu'on lui offrait et qu'elle rendrait les cinquante francs qu'on lui avait donnés. «Gardez-les, lui dis-je, vous en avez besoin, et vous retournerez dans huit jours voir Monseigneur de Tripoli.» Elle suivit mon conseil. Sibour de Tripoli crut qu'il avait gagné sa confiance et lui demanda qu'elle était ma conduite privée, et s'il n'y aurait pas quelques reproches à me faire.

L'honnête femme répondit qu'elle ne savait pas ce qu'on aurait à me reprocher et demanda un peu de temps pour réfléchir à la proposition qu'on lui avait faite relativement à la direction d'un asile. Monseigneur de Tripoli lui remit une nouvelle somme de cinquante francs, en la priant de lui rendre visite lorsqu'elle aurait pris une décision. En rentrant chez moi, elle se mit à pleurer, en me disant qu'on me voulait du mal, qu'elle ne retournerait pas à l'archevêché, et qu'elle ne voulait pas de la place qu'on lui offrait. Je la laissai libre. Ne la voyant plus à l'archevêché, on comprit que l'on avait fait fausse route, et que je connaissais probablement l'intrigue.

On y renonça donc.

Quelque temps après je reçus de l'archevêque lui-même l'invitation de me rendre chez lui. J'y allai et je le trouvai dans son cabinet avec Monseigneur de Tripoli, Monseigneur Darboy, et le pauvre père Lequeux qui n'avait cependant plus rien à faire à l'archevêché, du moins officiellement. Je saluai l'archevêque, et je ne daignai pas jeter un simple regard sur ses acolytes. L'archevêque me fit asseoir à côté de lui et prit un ton solennel pour me dire : «Monsieur l'abbé, on vous accuse d'être janséniste; dites-moi franchement si vous acceptez les cinq propositions de Jansenius condamnées comme hérétiques.» Je répondis : «Je n'admets aucune des cinq propositions, et je défie qui que ce soit de trouver dans mon ouvrage un seul mot sur lequel on pourrait s'appuyer pour m'attribuer cette doctrine.» «Alors, dit l'archevêque, en regardant M. Lequeux, M. l'abbé Guettée ne peut être accusé de jansénisme.» M. Lequeux prit alors la parole et s'embarrassa dans une foule de considérations fort obscures pour prouver qu'on pouvait être janséniste de quatre manières. Le bon homme m'agaçait les nerfs : «Vous oubliez, lui dis-je, une cinquième manière qui est la seule vraie : Les jansénistes sont de bons chrétiens qui n'aiment pas les jésuites. Maintenant, Monsieur Lequeux, permettez-moi de m'étonner que ce soit vous qui preniez ici la parole pour m'accuser. Vous êtes mon confrère en Index, et cela seul devrait vous engager à laisser la parole à Monseigneur l'archevêque, ou à Mgr de Tripoli, ou à M. l'abbé Darboy. Ils doivent être aussi doctes que vous, et ils n'ont pas été classés parmi les écrivains suspects d'hétérodoxie. Je suis fâché, à cause de votre âge, de vous donner cette leçon, mais il me semble que vous la méritez. Vous savez mieux que tout autre combien j'ai cherché à être agréable à Monseigneur l'archevêque dans mes réponses à *l'Univers*; que j'ai subi toutes les corrections faites à mes articles par vous et par Monseigneur l'archevêque; que je me suis toujours conduit en prêtre soumis et ami de la paix. Avez-vous oublié nos relations très fréquentes ?»

L'archevêque m'arrêta, se leva et me dit : «Ne vous fâchez pas, mon cher abbé. La question est terminée, on n'y reviendra pas.»

Je saluai l'archevêque et me retirai; ses acolytes avaient l'air assez embarrassé, surtout Lequeux qui ne s'attendait pas à la mercuriale qu'il venait d'entendre.

On fut donc obligé de chercher autre chose pour me retirer mes fonctions. Comme on ne trouva rien à me reprocher, l'archevêque en fut réduit à me demander ma démission. Il m'avait encore appelé à l'archevêché pour me faire cette proposition. Je lui répondis : «Monseigneur, je

n'ai pas de démission à donner. C'est vous qui m'avez offert une place dans votre clergé; celle que j'occupe ne devait être que transitoire, il est vrai, mais je ne devais la quitter que pour en occuper une plus digne de mes mérites, ce sont vos expressions. Vous pouvez me retirer ma place, mais si je donnais ma démission, je reconnaîtrais indirectement que j'aurais des torts, et vous savez bien qu'on n'a rien à me reprocher. Si vous me retirez ma place, vous agirez arbitrairement, et tous les torts seront de votre côté.» – «J'en ai le droit, dit fièrement l'archevêque.» – «Non, Monseigneur vous n'en avez pas le droit, vous en avez seulement le pouvoir; si vous l'exercez ce sera contre le droit.» – «Nous verrons, ajouta-t-il,» et il me congédia.

Enfin, le grand jour de l'injustice arriva, et je fus averti par un vicaire-général, que je devais quitter ma place le plus tôt possible, dans un délai de quinze jours au plus. Je répondis que l'époque fixée n'était pas celle du terme des locations et que j'avais encore deux mois à attendre pour trouver un logement. Je savais bien où aller, mais je voulais que l'on sût que si l'on m'ôtait ma place, ce n'était pas parce que j'avais commis quelque délit qui imposait mon expulsion. On consentit très gracieusement à ma demande.

«Je vous recommande de nouveau la plus grande prudence : beaucoup de personnes sont très peu disposées à vous défendre, et beaucoup, au contraire, à vous blâmer. C'est un moment d'épreuves, dans lequel il faut tendre vos regards vers Dieu, l'invoquer, prendre conseil avec discernement, et peut-être attendre.

Je suis, Monsieur, avec un intérêt bien sincère,

Votre serviteur,

LEQUEUX

Vicaire général.»

Il fallait se résigner et faire une autre lettre.

Je la fis et l'envoyai à M. Lequeux, qui me répondit :

ARCHEVÊCHÉ DE PARIS

MoNSIEUR ET CHER AMI,

Paris, 2 juin 1852

Je trouve en général votre lettre assez bien je vous propose néanmoins un léger changement. Monseigneur, à qui je l'ai communiquée, désire que vous veniez vers trois ou quatre heures la concerter définitivement avec moi; et il est bien aise que cette rédaction définitive lui soit communiquée, s'il est possible, mais en même temps il exige que vous ne fassiez pas mention de ce concert de l'autorité.

Monseigneur est d'avis que la lettre soit directement adressée à *l'Univers*, et non à la *Voix de la Vérité*. Je vous engage à vous prêter à ces désirs du prélat.

Le changement que je propose est au quatrième alinéa.

Lorsque j'ai dit que si j'avais regardé comme obligatoire un acte de soumission, je n'aurais pas attendu jusqu'ici pour le faire, je n'ai voulu parler que de cette formule de déclaration publique que veulent m'imposer des hommes qui n'ont sur moi aucune autorité, et que ni la Congrégation, ni le cardinal préfet ne me demandent.

Agréez ...

Je vous engage, si vous insérez la lettre directement dans *l'Univers*, à vous abstenir de toute expression blessante.

Je suis, Monsieur, avec considération et affection,

Votre serviteur,

LEQUEUX.

Vicaire général.»

Cette lettre me prouva que l'archevêque faiblissait. Il y avait loin de ses sentiments actuels avec ceux qu'il m'avait témoignés au début. Il ne voulait plus un mot de polémique, lui qui m'avait engagé à m'associer avec MM. Delacouture, Châtenay et Prompsault pour faire à la Congrégation de l'Index une guerre à outrance.

Je fus assez soumis pour faire tout ce qu'on me demandait. Ma lettre fut enfin approuvée. Je l'envoyai à *l'Univers* le 3 juin :

«MONSIEUR LE DIRECTEUR DE *l'Univers*,

Je viens d'apprendre que, à l'occasion de la lettre insérée dans le numéro du 23 mai du journal la *Voix de la Vérité*, vous avez dit que j'étais ouvertement révolté contre le Saint-Siège. c

Je ne comprends pas, Monsieur, comment vous avez pu traiter d'acte de révolte une lettre dans laquelle j'ai déclaré avoir fait auprès de la Congrégation de l'Index les démarches que ma conscience m'a fait considérer comme nécessaires.

Dans la lettre que je vous ai adressée il y a quelque temps, j'ai dit formellement que j'étais disposé à faire toutes les corrections qui me seraient indiquées par l'autorité ecclésiastique. Pour connaître ce qu'il pouvait y avoir de défectueux dans mon livre, je me suis adressé à la Congrégation de l'Index elle-même, et le cardinal-préfet m'a fait communiquer par Mgr le nonce une lettre bienveillante dans laquelle il me dit de m'adresser, pour connaître les défauts de mon ouvrage, à des hommes doctes et de saine doctrine. Je me suis empressé d'écrire aux prélats qui jouissent à Rome de la meilleure réputation de science et d'orthodoxie. Je demande si ce sont là les actes d'un révolté contre le Saint-Siège.

Lorsque j'ai dit que, si j'avais regardé comme obligatoire ma soumission à l'Index, je n'aurais pas attendu jusqu'ici pour la faire, je n'ai voulu parler que de cette formule de déclaration publique, que ni la Congrégation ni le cardinal-préfet ne me demandent.

J'espère, Monsieur le Directeur, que vous voudrez bien insérer cette juste réclamation dans votre prochain numéro.

Agréer l'assurance de ma considération distinguée,
L'abbé GUETTÉE.»

La *Voix de la Vérité* inséra aussi cette lettre.

Persuadé que l'archevêque, qui faiblissait chaque jour, finirait par m'abandonner, je lui proposai de nommer une commission chargée d'examiner mon ouvrage. Il ne l'osa pas, comme l'atteste M. Lequeux dans la lettre suivante :

«ARCHEVÊCHÉ DE PARIS

Paris, le 18 mai 1852

MONSIEUR L'ABBÉ,

Je n'ai pu parler que hier de votre affaire à Mgr l'archevêque : le prélat ne juge pas à propos de vous promettre un examen préalable de votre livre; il m'a fait plusieurs réflexions sur lesquelles j'aurais besoin de m'entretenir avec vous.

Je vous engage donc à venir me voir le plus tôt que vous le pourrez : seulement, ne venez pas le jour de l'Ascension.

Vous savez, Monsieur, l'intérêt très sincère que je vous porte et la considération avec laquelle je suis

Votre serviteur,
LEQUEUX, v. g.»

On peut remarquer que, pour M. Lequeux lui-même je n'étais plus son cher ami comme dans les autres lettres, mais simplement Monsieur l'abbé.

Cependant, ce brave homme était mon confrère en Index. Il est vrai qu'il s'était soumis; mais quelle soumission !

Donnons-en les termes. Il se soumit sous forme de lettre au nonce :

«Paris, le 12 octobre 1851

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu hier au soir la notification que vous avez bien voulu me faire du décret de la Congrégation de l'Index du 27 septembre 1851, et je m'empresse de déposer la déclaration suivante dans les mains de Votre Excellence : Ayant consacré ma vie tout entière au service de l'Eglise, et craignant par dessus tout d'être dans cette circonstance une occasion de scandale, je déclare me soumettre humblement au jugement que la sainte Congrégation de l'Index a porté sur l'ouvrage que j'ai publié sous le titre : *Manuale compendium juris canonici ad usum seminariorum juxta circumstantias temporum accommodatum*.

Daignez, Monseigneur, agréer, etc.

LEQUEUX,
Vicaire-général»

C'était très sec. M. Lequeux ajouta les réflexions suivantes, qu'il adressa aux journaux dits religieux :

«La sincérité de la déclaration qui précède ne m'empêche pas de réclamer contre plusieurs assertions de l'article de la Correspondance de Rome du 24 juillet dernier, article reproduit par *l'Univers* du 11 octobre, par lesquelles ma doctrine est dénaturée. Je ne crois pas présentement devoir entrer dans la discussion détaillée de ces assertions. Je pense qu'il est encore moins opportun d'engager une polémique, par rapport aux autres points qui me paraîtraient devoir être très légitimement défendus. Mais en vue des circonstances dans lesquelles s'est passée la plus grande partie de ma vie, je crois devoir déclarer que ma conscience ne me reproche pas d'avoir soutenu avec connaissance aucun sentiment contraire à l'enseignement du Siège apostolique, pour lequel j'ai toujours professé et recommandé aux autres la soumission la plus entière. Je ne vois pas, en particulier, sur quel fondement on pourrait insinuer qu'il y a du rapport entre mes opinions et les doctrines du professeur Nuytz, doctrines dont la plupart sont directement et explicitement combattues dans mon Manuel.»

C'était dire qu'on ne se soumettait que pour la forme et que l'on avait bien l'intention de défendre les doctrines qu'on avait enseignées.

Il me semble que ma conduite fut plus digne et plus loyale que celle de M. Lequeux. Mais, enfin, il était vicaire-général et son acte de soumission était un pavillon qui couvrait la marchandise.

Personne, du reste, ne se laissa prendre à la soumission de M. Lequeux qui fit attaquer la Congrégation de l'Index, non seulement par l'abbé Delacouture, avec lequel il s'entendait, mais encore par un mauvais prêtre nommé Leclerc qu'il connaissait, et qui allait dire la messe à Saint-Germain-l'Auxerrois après avoir été prendre une prune à l'eau-de-vie au comptoir de la Mère Moreaux. Dénoncé par quelques dévots, Leclerc ne dit plus la messe à Paris, et ne défendit plus M. Lequeux dans les journaux.

M. Lequeux se défendait lui-même avec le concours du supérieur de la Congrégation de Saint-Sulpice et les directeurs du séminaire de Paris. Il fit avec eux le Mémoire sur le Droit coutumier, qui fut publié d'une manière mystérieuse et envoyé à tous les évêques de France. Dans ce mémoire on avait pour but d'établir que les coutumes de l'Eglise gallicane étaient légales et que l'on pouvait les suivre en toute sûreté de conscience. On pouvait donc ne pas se soumettre aux décrets de l'Index puisque, selon le droit coutumier de France, cette congrégation n'était pas reconnue et ne jouissait en France d'aucune autorité.

Je vis des épreuves corrigées du *Mémoire* sur le bureau de M. l'abbé Boiteux qui me donna quelques renseignements sur l'ouvrage, mais sous le secret le plus absolu. Je gardai le secret; mais aujourd'hui tout cela est si vieux que je me crois autorisé à dire ce que j'ai su.

M. Lequeux qui s'était *soumis*, écrivait donc contre l'Index, lorsque moi, qui aurais dû écrire par ordre de l'archevêque, je ne faisais que répondre aux injustes attaques de mes ennemis. J'aurais pu faire imprimer un volume contre l'Index et j'avais réuni sur ce sujet une foule de documents; mais il eût été trop dangereux pour moi de faire un volume comme MM. Delacouture et Lequeux. Je me contentai de me défendre dans les journaux qui m'attaquaient.

On a vu qu'on ne me laissait pas me défendre comme je l'aurais voulu. J'étais d'une soumission absolue vis-à-vis de l'archevêché; je consentais à tout ce que l'archevêque et son Lequeux me demandaient. Seulement, j'avouerai que le bonhomme Lequeux m'agaçait souvent les nerfs. S'il portait le monde entier sur sa bosse, comme disait l'abbé Darboy, je le portais bien lui-même sur mon dos.

Dans le décret où se trouvait la condamnation de mon ouvrage, on était revenu sur la censure du Manuel de M. Lequeux, selon l'usage de la congrégation, pour dire que l'auteur s'était soumis. Mais la mention fut aussi sèche que la soumission l'avait été. On y dit simplement : *auctor se subjecit*, sans même ajouter le *laudabiliter*.

N'était-il pas plus honorable de déclarer comme moi : Je me soumettrai quand on m'aura fait connaître mes erreurs ou les motifs de la censure ?

On les connaît maintenant ces fameuses erreurs qui n'étaient que des opinions admises de tout temps dans l'Eglise de France par les plus doctes écrivains. La lettre de M. Pallu-Duparc a servi de base aux dénonciations de Gauthier l'ivrogne, et Gauthier comme Pallu, me censuraient parce que je n'étais pas ultramontain comme eux, et non parce que j'avais erré.

J'étais victime du fanatisme ultramontain.